

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

**L' Espion Chinois: Ou, L'Envoye Secret De la Cour de
Pekin, Pour examiner l'Etat présent de l'Europe**

Traduit du Chinois

Goudar, Ange

A Cologne, 1764

Lettre XLV. Le Même au Même, à Pékin.

urn:nbn:de:gbv:45:1-9998

réglemens en Europe vont jusques à détruire ces mêmes vertus, sur lesquelles les gouvernemens sont fondés.

L E T T R E XLV.

Le Même au Même, à Pékin.

de Londres.

LE lendemain de cet entretien le Baronet s'exprima ainsi. Pour suivre le fil de ma dernière idée, me dit-il, il me semble que notre gouvernement a accordé plus qu'il ne devoit, en permettant aux officiers généraux de s'approprier le mobilier des conquêtes. Ce mobilier appartient à la république : c'est un bien sacré, qu'on ne peut détourner sans se rendre criminel envers le peuple.

Les citoïens, qui par les charges & les impôts paient tous les fraix de la guerre, doivent jouir, non seulement des avantages de la conquête, mas même de tous les accessoires qui y sont attachés.

Le domaine conquis sur l'ennemi doit être uni à celui de la couronne, & les richesses numéraires déposées dans le trésor public pour servir d'indemnisation aux charges passées, ou prévenir la création

des nouvelles ; sans quoi le peuple perdrait jusques à l'espérance d'être indemnisé de ses malheurs ; ce qui le jetteroit dans l'accablement, ou le rendroit furieux.

La condition naturelle du soldat est la guerre ; les peines, les troubles, & les dangers qui y sont attachés font une suite de son état.

Pendant une longue suite de siècles, les militaires d'Europe firent la guerre à leurs dépens ; les peuples qui demeuroient dans les villes, pendant que duroient les sièges & les batailles, ne païoient presque rien. Alors on pouvoit dire que les soldats avoient droit sur les dépouilles de l'ennemi ; mais la Fortune ne les aiant pas toujours servis favorablement, ils vendirent cette prérogative aux princes, qui à la place leur accorderent une paie qu'ils reçurent toujours depuis régulièrement ; c'est-à-dire, qu'ils renoncèrent par-là à tous les droits qu'ils pouvoient avoir sur les mobiliers des conquêtes.

Quand les soldats Romains se partageoient le butin fait à la guerre, la république ne leur passoit point de solde : quand la paie fut établie, le butin n'appartint plus

plus aux militaires, mais devint le bien particulier du public.

Il est bien permis à chaque gouvernement de récompenser les sujets qui à la guerre ont rendu des services importans à l'état, ou qui se sont signalés par quelque action d'éclat ; mais ce doit être par des distinctions, des postes, des rangs, & des honneurs, jamais par des richesses qui appartiennent à la république.

L E T T R E XLVI.

Le Même au Même, à Pékin.

de Londres.

C E que je t'ai dit ailleurs au sujet des décisions du Pa-l-m-t d'Angleterre, est le même à l'égard des harangues. Quand la cabale d'un parti a le dessus, les discours de l'autre arrivent toujours trop tard. Ces derniers Démosthenes Anglois ne font qu'agiter l'air par leurs raisonnemens. On les écoute cependant, car la parole est libre en Angleterre ; on fait plus, on les admire, on trouve même leurs arguments convainquans ; mais on n'en fait ni plus ni moins.

H 2

Ceci